



PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

SIVOS

de

**Graveron-Sémerville
Tournedos-Bois-Hubert
Le Tilleul-Lambert**

2017-2020

***Le présent Projet Educatif de Territoire est porté par
la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Conformément aux compétences définies dans ses statuts,
représentée par***

- ***Jean-Paul Legendre, Président***
- ***Martine Saint-Laurent, Vice-Présidente « Soutien Vie Locale »***

Il concerne

***l'ensemble des élèves des écoles élémentaires et maternelles du SIVOS GTT
recouvrant les communes de Graveron-Sémerville, Tournedos-Bois-Hubert, Le Tilleul-
Lambert et membres de la Communauté, soit respectivement 82 et 53 enfants***

***L'aménagement des rythmes scolaires a été mis en place sur ce territoire dès la
rentrée 2014***

Les animations proposées aux enfants le sont à titre gratuit

Correspondant :

Claude Frayssinet, Directrice des services à la population

1, chemin Saint Célerin

BP 47

27110 Le Neubourg

Tel : 02.32.34.04.41

claud.frayssinet@paysduneubourg.fr



SOMMAIRE

| | |
|--|--------------|
| PRESENTATION | p. 5 |
| I. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE | p. 7 |
| I.I. RESSOURCES COMMUNAUTAIRES | |
| I.I. 1 LA PETITE ENFANCE | |
| I.I. 2 LA JEUNESSE 12-17 ANS | |
| I.I. 3 LES SERVICES COMMUNAUTAIRES | |
| I.II. LES AUTRES DISPOSITIFS | |
| I.II. 1 LE CISPD | |
| I.II. 2 LE PROJET EDUCATIF LOCAL | |
| I.II. 3 LE CONTRAT LOCAL CLEAC | |
| I.II. 4 L'ACCOMPAGNEMENT DES SIVOS | |
| I.III. LES ASSOCIATIONS | |
| I.IV. LES INDIVIDUELS PROFESSIONNELS OU BENEVOLES | |
| I.V. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS | |
| II. LES ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES ET LES CHANTIERS EN COURS | p. 12 |
| II.I LE TEMPS EXTRA-SCOLAIRE | |
| II.II LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | |
| II.III LE SCHEMA DE MUTUALISATION | |
| III. L'ORGANISATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DU TERRITOIRE DU SIVOS | p. 13 |
| III.I. PREAMBULE | |
| III.II LES ECOLES | |
| III.III. LES SERVICES PERISCOLAIRES | |
| II.II. 1 LA RESTAURATION | |
| II.II. 2 LES GARDERIES PERISCOLAIRES | |
| II.II. 3 LE TRANSPORT SCOLAIRE | |
| III.IV. LES SERVICES EXTRA-SCOLAIRES | |
| III.V. LE PATRIMOINE IMMOBILIER | |
| IV. LES ENJEUX DU PEDT | p. 19 |
| VI. LES ORIENTATIONS | p. 21 |
| VI. LES OBJECTIFS ET LEUR EVALUATION | p. 22 |
| VII. LA GOUVERNANCE | p. 23 |
| ANNEXES | |

PRESENTATION

Le territoire

Le SIVOS GTT, regroupe les communes de Graveron-Sémerville, Tilleul-Lambert et Tournedos-Bois-Hubert et se situe au sud de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, elle-même composée de 34 communes représentant une population globale d'un peu plus de 18 000 habitants.

Le territoire de la Communauté de Communes se caractérise par un émiettement communal puisque une seule commune, LE NEUBOURG, compte plus de 4.000 habitants, les 33 autres étant en deçà des 1000 habitants.

| | |
|----------------------------|-------------------------------|
| BACQUEPUIS | HECTOMARE |
| BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE | HONDOUVILLE |
| BERNIENVILLE | HOUETTEVILLE |
| BROSVILLE | IVILLE |
| CANAPPEVILLE | MARBEUF |
| CESSEVILLE | LE NEUBOURG |
| CRESTOT | QUITTEBEUF |
| CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE | SAINT-AUBIN D'ECROSVILLE |
| CROSVILLE-LA-VIEILLE | SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE |
| DAUBEUF-LA-CAMPAGNE | LE TILLEUL-LAMBERT |
| ECAUVILLE | TOURNEDOS-BOIS-HUBERT |
| ECQUETOT | LE TREMBLAY-OMONVILLE |
| EMANVILLE | LE TRONCQ |
| EPEGARD | VENON |
| EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG | VILLETES |
| FEUGUEROLLES | VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG |
| GRAVERON-SEMERVILLE | VITOT |

La Communauté de Communes se caractérise également par une histoire très rurale et une évolution récente vers la périurbanisation. En effet, entourée de plusieurs agglomérations, Grand Evreux, CASE, CREA, elle connaît un dynamisme démographique non démenti depuis les années 90, en particulier dans les petites communes, qui attirent les jeunes ménages du fait d'un foncier et d'une qualité de vie plus attractifs. Ce sont de nouveaux habitants qui, venant des agglomérations, attendent une offre de services publics notamment pour leurs enfants, de même nature.

Le territoire du SIVOS GTT présente les mêmes particularités. Il connaît une expansion démographique très importante avec un nombre d'habitants qui a évolué de + 20.6% entre 2008 (846 hab.)¹ et 2016 (1020 hab.)¹.

¹ population totale en 2016 - source DGF

Devant cette évolution, deux nouvelles classes ont été ouvertes depuis la rentrée 2014 dont une à la rentrée 2017 pour compter désormais 6 classes. Les effectifs scolaires continuent d'augmenter avec 135 élèves en 2017 contre 119 en 2014.

La nouvelle organisation des rythmes scolaires :

La réforme des rythmes scolaires a constitué pour la majorité des communes du territoire une « révolution ». Si globalement, les élus n'ont pas contesté les principes qui ont prévalu à cette nouvelle organisation, notamment en ce qui concerne le rythme des enfants et la création de conditions meilleures pour l'acquisition des savoirs, il n'en reste pas moins qu'ils se sont trouvés confrontés à un certain nombre de problèmes matériels, qui peuvent paraître marginaux, par rapport aux enjeux mais qui, compte tenu du caractère rural du territoire et de l'organisation scolaire qui en découle, ont eu des incidences importantes y compris sur, précisément, le rythme de l'enfant.

C'était tout l'enjeu du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de 1^{ère} génération.

Suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, l'ensemble des communes et Sivos, à l'exception du SIVOS GTT, ont demandé à revenir à une semaine scolaire organisée sur 4 jours.

I. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

I.I RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Le territoire du SIVOS GTT dispose d'un certain nombre de structures ou services développés par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg qui progressivement a mis en place une politique ambitieuse dans le cadre des projets Petite Enfance- Jeunesse. Tenant compte de la particularité du territoire : grande étendue et dispersion de petites communes, la volonté de la Communauté de Communes a été de « coller » au plus près de la population et des évolutions démographiques avec un maillage pérenne pour les crèches, et évolutif pour tenir compte des évolutions démographiques pour le Relais Assistantes Maternelles et le Pôle Animation Jeunesse.

I.I.1 LA PETITE ENFANCE

Le Relais Assistantes Maternelles :

Porté par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, le RAM a ouvert ses portes en 2005. A vocation d'itinérance pour offrir à toutes les familles du territoire de la Communauté de Communes et à toutes les assistantes maternelles une égalité d'accès au service, il délocalise un certain nombre de ses missions ou actions. Par exemple il est présent sur la commune de Graveron-Sémerville pour des ateliers d'éveil et assure des rendez-vous avec les familles et/ou les assistant(e)s maternel(le)s sur la commune de Tournedos-Bois-Hubert (ateliers, permanence, etc.). Afin de poursuivre ses missions et de répondre au mieux aux attentes des familles et des assistant(e)s maternel(le)s, le RAM s'est doté depuis septembre 2016 d'une seconde animatrice.

Les Structures Multi-Accueils (SMA) :

Au nombre de cinq et dotées de 95 places, elles sont situées sur les communes d'Iville, Ecquetot, Hondouville, le Neubourg et Tournedos-Bois-Hubert. Portées par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, dans le cadre d'une contractualisation avec la CAF avec le soutien du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Etat, elles ont été ouvertes en décembre 2007.

Aujourd'hui, après 10 années de fonctionnement, elles accueillent quasiment exclusivement des enfants du Pays du Neubourg, exception faite des accords d'entreprises, justifiant, a posteriori, le besoin de modes de garde.

La particularité de la Direction Petite Enfance et des 5 crèches est de s'être dotée d'un projet pédagogique inspiré de la méthode Pickler-Lockzy qui privilégie l'autonomie et la prise d'initiative de l'enfant. Ce choix n'est pas sans effet sur les savoir être des enfants sortant de ces crèches puisqu'il a amené des enseignants et psychologues de RASED à s'y intéresser et à solliciter des rencontres.

La mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires en 2014 n'a pas impacté les crèches. En effet, une inquiétude avait été soulevée par les équipes de voir de nouvelles demandes sur des temps de gardes périscolaires pour les enfants de petite section de maternelle.

Le territoire du SIVOS GTT bénéficie d'un site multi-accueil d'une capacité de 20 places, située sur la commune de Tournedos-Bois-Hubert à proximité des écoles et de l'ALSH géré également par le SIVOS GTT, permettant des échanges entre les différentes structures et faciliter ainsi le passage de la crèche à l'école.

I.I 2 LA JEUNESSE 12-17 ANS

Depuis 2007, la Communauté de communes du Pays du Neubourg a mis en place un Pôle Animation Jeunesse pour les 12-17 ans. Au départ totalement itinérant et mobile, avec une seule animatrice, il a, malgré son succès, montré rapidement ses limites. Après le départ de la première animatrice, et quelques recrutements malheureux, le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) a diversifié son offre, acquis de la visibilité pour les parents, amélioré sa mobilité avec l'acquisition d'un mini bus et étoffé son équipe (2 permanents aujourd'hui).

Chaque année, la commune de Graveron-Sémerville accueille l'équipe du PAJ et ses jeunes au sein de sa salle des fêtes pour les vacances d'hiver.

Ce mode d'accueil vient compléter l'offre d'accueil pour les jeunes sur le territoire mais ne répond pas cependant pas aux attentes des jeunes, en préadolescence et de leurs parents, qui recherchent encore des lieux à l'organisation plus « classique » d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, offre qui si elle s'est développée sur le territoire du Sivos GTT, reste cependant limité sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

I.II LES AUTRES DISPOSITIFS

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg s'est également engagée dans d'autres programmes qui s'adressent également au public de jeunes, cette fois de façon plus large et dont les jeunes du SIVOS GTT bénéficient.

I-II 1 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL de SECURITE et de PREVENTION de la DELINQUANCE (CISPD)

Créé aux débuts de la Communauté, les actions mises en place intéressent toutes les tranches d'âge de 0 à 17 ans puisqu'il peut intervenir sous la houlette de la coordinatrice Enfance-Jeunesse et de l'Animateur du PAJ :

- auprès du personnel des crèches, des parents sur des thèmes tels que les « douces violences »,
- auprès des élèves du collège Pierre Corneille et du Lycée Agricole du Neubourg, sur les différentes addictions et leurs conséquences, les conduites dangereuses,
- auprès des élèves des écoles élémentaires avec notamment l'opération « Le P'tit tour à vélo » qui prend différentes formes.

I-II 2 LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL)

Dans la foulée de la création de structures d'accueil Petite Enfance et Jeunesse, a été lancée une démarche en vue de l'élaboration d'un Projet Éducatif Local à l'échelle du territoire communautaire.

En 2006-2007, à l'occasion du Carrefour de l'Éducation, les tables rondes ont permis d'identifier les finalités et les valeurs à prendre en compte dans ce projet : tolérance, citoyenneté, égalité et solidarité, qui peuvent être reprises dans le projet éducatif du territoire.

Mais aussi y apparaissent les points sur lesquels il s'avérait nécessaire de porter une attention particulière comme les questions liées à la mobilité, à l'accessibilité et la diversité en matière de culture, de sports, de loisirs, avec une idée transversale : mettre en place les conditions d'une égalité d'accès pour chaque enfant ou jeune, quelle que soit sa commune de résidence.

Ce document support à portée communautaire devra être prochainement réécrit.

I-II 3 CONVENTION LOCALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CLEAC)

Les principes énoncés dans le PEL se sont concrétisés notamment à travers la signature d'une Convention Locale d'Éducation Artistique et Culturelle avec pour partenaires :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le Ministère de la Culture et de la Communication,
- la DASEN pour le Ministère de l'Éducation Nationale,
- la DRAAF pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- et enfin, depuis 2012, c'est une association (l'Abordage puis le Tangram) qui propose l'artiste et assure l'organisation générale.

Dans ce cadre, l'artiste travaille, avec 5 classes du territoire à l'écriture de textes qui sont mis en valeur sous différents supports selon l'artiste (livret, CD, spectacle), sous forme écrite les premières années, puis de chansons.

Par ailleurs plusieurs classes bénéficient d'une rencontre et d'échanges avec l'artiste qui intervient également dans les bibliothèques volontaires.

Les élèves du SIVOS GTT ont pu à plusieurs reprises participer à des résidences.

I-II 4 L'ACCOMPAGNEMENT DES SIVOS

La Communauté de Communes au travers de sa commission « Soutien Vie Locale » a souhaité accompagner les communes et/ou Sivos dans la réforme des rythmes scolaires avec la mise à disposition de malles de jeux ou de Kits sur diverses thématiques en lien avec les axes du PEDT de 1^{ère} génération et correspondant à différentes classes d'âges (3 niveaux).

I.III LES ASSOCIATIONS

Parallèlement aux contacts que les gestionnaires prenaient avec les associations locales ou extérieures, la Communauté de Communes a entrepris le recensement de l'ensemble des associations existantes sur le territoire afin de le diffuser mais aussi de les contacter, pour les plus importantes.

L'objectif est de disposer d'une base de données à disposition des gestionnaires, mais certaines associations ont déjà une expérience auprès des enfants ou des adolescents et sont, ou pourraient, devenir des partenaires réguliers. Ainsi, à titre d'exemple :

- le Kiosque d'Ateliers, basé à Quittebeuf, a déjà une pratique partenariale soit avec les communes par le biais de l'Espace de Vie Sociale, soit avec la Communauté, notamment à travers le Pôle Animation Jeunesse,
- ou l'Association «L'outil en main» dont l'objet est de faire découvrir aux élèves des métiers principalement de l'artisanat.

A noter également l'ouverture récente de deux « bibliothèques de village » à Venon et Bacquepuis qui pourrait préfigurer un meilleur maillage en complément de la médiathèque du Neubourg et de la bibliothèque pour tous d'Hondouville et celle de Sainte-Colombe-la-Commanderie.

Cependant, hormis ces cas d'espèces, et sans doute certaines sections sportives de l'OMS ou clubs sportifs du Neubourg, les associations du territoire sont peu préparées à répondre à cette demande et un accompagnement sera peut-être envisageable pour certaines d'entre elles.

Dans le cadre du PEDT de 1^{ère} génération, il a également été remarqué le recours à des associations de jeunesse et d'éducation populaire nationale comme les FRANCAS par certains SIVOS.

D'autres associations de ce type pourraient être sollicitées.

I.IV LES INDIVIDUELS PROFESSIONNELS OU BENEVOLES

La mise en place des TAP a été l'occasion d'une recherche de compétences locales. Ainsi, des professionnels indépendants ont-ils proposé leurs services : conversation anglaise, yoga pour enfants, danses folkloriques, peintres locaux etc.

Dans le cadre des partenariats engagés par la Communauté de Communes, avec des interlocuteurs, tels que la Mission Locale d'Évreux ou Pôle Emploi, il est porté une attention particulière aux projets individuels qui pourraient se manifester.

La sollicitation de parents d'élèves ou de membres d'associations bénévoles est également être recherchée.

I.V LES AGENTS TERRITORIAUX

Les agents employés dans les écoles, que ce soient en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles ou agent en « garderies » périscolaires, constituent un vivier potentiel de ressources pour l'encadrement des TAP.

A la mise en place de la réformée en 2014, les Garderies Périscolaires n'étant pas agréées, peu d'agents étaient titulaires d'un BAFA, seuls un, voire deux organisateurs, s'étaient préoccupés de leur assurer ce bagage « minimal ».

La mise en place des rythmes scolaires a constitué une réelle opportunité :

- pour les agents de monter en qualification notamment en matière d'encadrement des enfants, gagner en diversification de leurs missions,
- pour les Communes ou SIVOS, de sécuriser et d'assurer tant la continuité que la qualité des interventions auprès des enfants que ce soient dans le cadre des TAP ou même des Garderies Périscolaires,
- mais aussi de faciliter, à terme, la transformation de ces dernières en véritables accueils de loisirs sans hébergement périscolaires.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, La Communauté de Communes, l'ASLH les « P'tits Loups » et l'ALSH du SIVOS GTT se sont engagés à organiser des cursus de formation de type BAFA.

I.VI LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les services communautaires sont impliqués à plusieurs titres :

- dans l'animation du PEDT : élaboration, définition des projets, animations du groupe de pilotage, relations avec les correspondants PEDT des écoles, etc . Cette mission a été confortée par l'arrivée de la Directrice des Services à la Population qui est chargée du projet et y associe les responsables de services de son ressort tels que le responsable du PAJ et le Directeur Petite Enfance,
- dans la mise à disposition, voire la mutualisation de moyens (notamment informatiques, Gestion des Ressources Humaines) mais aussi du matériel (valises de livres ou de jeux, matériels sportifs, etc...),
- mais aussi éventuellement de recrutement direct de personnel d'encadrement ou d'animateurs spécialisés,
- enfin, certains services sont susceptibles de proposer des animations, à partir de leurs missions et savoir-faire propres : ainsi dans le domaine de l'Environnement : déchets, cycle de l'eau, etc. A titre d'exemple, le Service Déchets a acquis une mallette éducative d'exercices ludiques et l'ambadrice de tri élabore une offre d'animation sur le thème des déchets.

II. LES ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES ET CHANTIERS EN COURS

La Communauté de Communes s'est largement engagée directement ou en appui dans la mise en place de structures et de services pour que chaque enfant ou jeune du territoire puisse grandir, s'épanouir et se forger un avenir dans de bonnes conditions. Beaucoup reste à faire et des réflexions se poursuivent.

II.I LE TEMPS EXTRA-SCOLAIRE

En 2011-2012, un travail d'analyse des besoins et des attentes des familles en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a été mené, à partir de l'existant et des demandes formulées. Bien que les réunions de concertation aient attiré peu de parents, la demande moins formelle, a cependant été régulière. Une des missions du Vice-Président chargé de l'Enfance et de la Jeunesse sera de reprendre et mettre à jour le diagnostic et de proposer des scénarios, en fonction des modifications intervenues notamment pour le mercredi.

II.II LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Figurant désormais dans les compétences de la Communauté de Communes, deux domaines, complémentaires verront des développements importants dans les prochains mois :

- *Le Très Haut Débit*, avec les travaux d'équipement de l'ensemble du territoire en fibre optique ou en solutions alternatives, avec des priorités concernant les équipements publics dont les écoles,
- *l'Ecole Numérique*, qui devrait permettre une égalité de moyens et d'accès, notamment à travers le soutien à la définition des besoins, l'accompagnement technique et la maintenance. Deux chantiers importants verront le jour dans les prochains mois. On notera déjà la présence dans certaines écoles de tableaux numériques

II.III LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Ce schéma devra faciliter la mise en commun de Services Communes/Communauté. Pour un territoire tel que celui du Pays du Neubourg, il constitue une opportunité pour les communes et syndicats de pouvoir faire appel à des compétences tant techniques, qu'administratives, partagées.

C'est dans cette logique et dans la continuité du Projet Educatif Local, que la Communauté de Communes a proposé aux Communes l'élaboration d'un Projet Educatif du Territoire unique. Cela a été acté dans les statuts rendus opérationnels par arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2013.

III. L'ORGANISATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DU TERRITOIRE DU SIVOS GTT

III.I PREAMBULE

Avant de se recentrer sur le périmètre du Sivos GTT, il semblait important de pouvoir resituer le contexte communautaire.

Les communes du territoire sont de petite taille. En effet, seule la ville du Neubourg compte plus de 4 000 habitants, les 33 autres sont en dessous des 1 000 habitants.

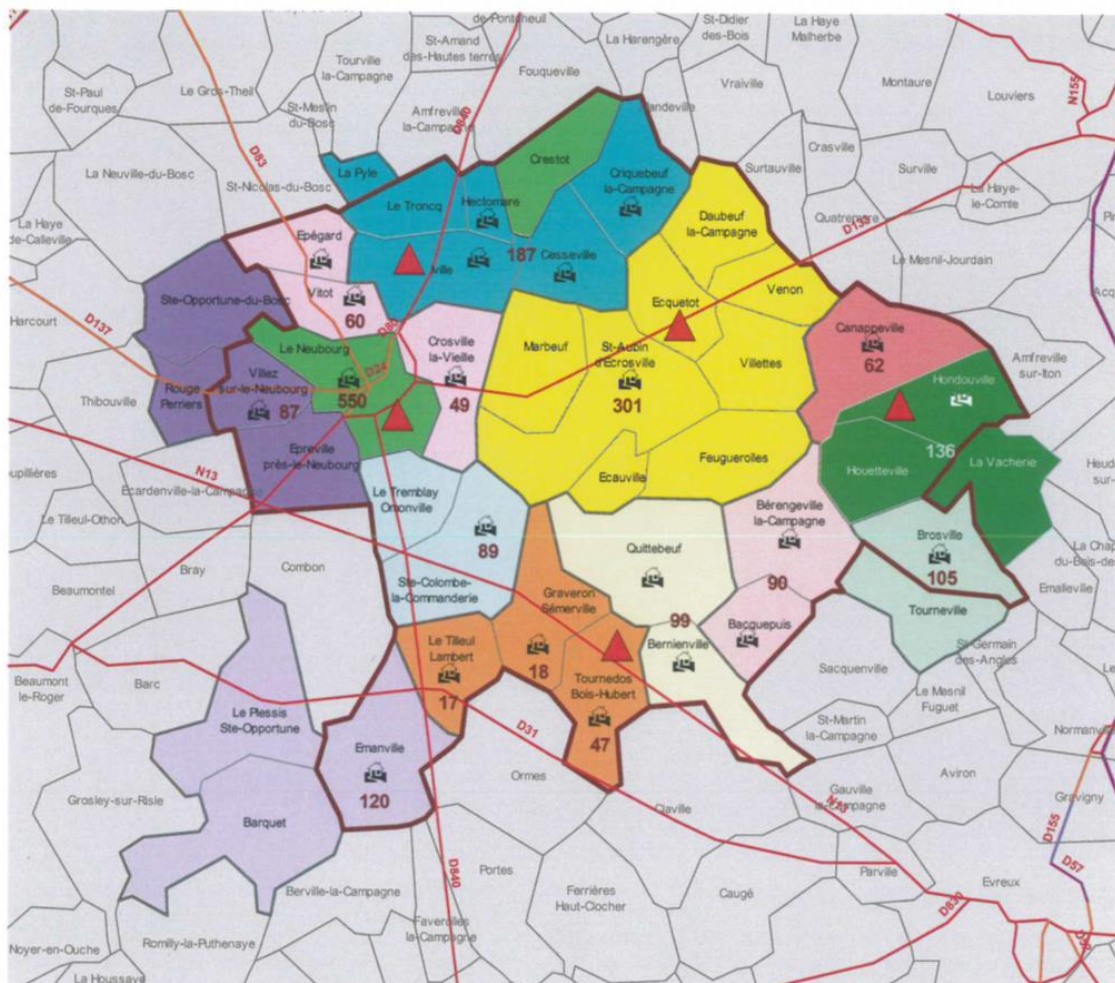
Cette caractéristique impacte le paysage scolaire de façon remarquable. On trouve des écoles communales, intercommunales, ces dernières sous forme soit regroupées soit dispersées, d'où une extrême variété des situations et des moyens.

L'organisation scolaire, élémentaire et préélémentaire, sur le Pays du Neubourg est ainsi caractérisée par son extrême diversité :

Coexistent en effet :

- des écoles communales avec ou sans transport matin et soir,
- des regroupements pédagogiques sur un seul site avec des ramassages dans les différentes communes, matin et soir,
- des regroupements pédagogiques « dispersés » c'est-à-dire dont les classes sont disséminées sur différentes communes.

Sivos « Le Neubourg »



Regroupements de communes (Sivos)
(Situation février 2009)



On voit là, tout de suite, les impacts en matière de transport :

- pour certaines écoles, le transport du matin et du soir est à la fois un « ramassage » des enfants sur les communes d'origine et une dispersion sur les communes où sont physiquement les classes ;
- la nécessité d'y rajouter un temps de transport aller/ retour le midi pour rejoindre le restaurant scolaire.

III.II LES ECOLES

Le territoire de la Communauté de Communes comporte à la fois :

➤ des communes disposant d'écoles : Le Neubourg, Canappeville, Hondouville, Sainte Colombe-la-Commanderie. A noter que ces deux dernières communes ont des accords plus ou moins formalisés, respectivement avec Houetteville (et la Vacherie hors Communauté) et le Tremblay-Omonville pour accueillir des enfants de ces dernières.

➤ des SIVOS du territoire y compris ceux dont l'aire de recrutement « déborde » le territoire communautaire : EPEVICROS, SIVOS d'IVILLE (avec La Pyle), le SIVOS des Villages, **le SIVOS Graveron-Semerville /Tournedos-Bois-Hubert/ Le Tilleul-Lambert**, le SIVOS Bacquepuis-Bérengenville, le ROVISTEP, le SIVOS Bernienville-Quittebeuf.

Le SIVOS Brosville/Tourneville est rattaché au SIVOM CAP NORD EST.

Seule l'école du SIVOS des Villages est organisée sur un seul site à Saint-Aubin-d'Ecrosville,

➤ Avec une exception : la commune d'Emanville qui fait partie du SIVOS de Barquet.

Dans le cadre du présent projet et comme indiqué plus haut dans le document, le territoire pris en compte recouvre désormais uniquement le SIVOS GTT. Il fait partie des SIVOS dits « dispersés » et regroupe les communes de Graveron-Sémerville, Tournedos-Bois-Hubert et Le Tilleul-Lambert, avec une école dans chaque commune.

Ecoles et effectifs du territoire du SIVOS GTT (année 2017-2018)

| Gestionnaire | Ecole | Type | Nombre d'enfants élémentaire | Nombre d'enfants Maternelle | Total Enfants |
|-------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Tournedos-Bois- Hubert | Groupe scolaire | RP dispersé | 40 | 53 | 93 |
| Le Tilleul Lambert | Ecole | | 21 | | 21 |
| Graveron Semerville | Ecole | | 21 | | 21 |
| Total | | | 82 | 53 | 135 |

III.III LES SERVICES PERISCOLAIRES

III-II 1 La Restauration

Le SIVOS propose une restauration le midi sur la commune de Tournedos-Bois-Hubert, avec un transport en car, pour les écoles de Graveron-Sémerville et du Tilleul-Lambert .

III-II 2 ALSH périscolaire

Le SIVOS propose un accueil aux enfants, matin et soir et le mercredi après-midi en ALSH (agrée DDCS et CAF). L'ALSH se situe sur la commune de Tournedos-Bois-Hubert. L'ensemble des animateurs sont titulaires à minimum d'un BAFA en 2017.

II-II 3 Le Transport Scolaire

Au regard de l'organisation territoriale, le SIVOS a mis en place un service de transport scolaire *via un véhicule en régie* acquis par le gestionnaire : l'existence de ce car permet de s'adapter aux modifications d'horaires. Celui-ci permet également des déplacements dans le cadre scolaire (médiathèque, piscine, etc...)

III.IV LES SERVICES EXTRA SCOLAIRES

En matière « Extra-Scolaire », l'offre d'accueil reste limitée sur le territoire communautaire, même si depuis septembre 2014, une nouvelle structure a ouvert ses portes, précisément sur le territoire du SIVOS GTT et portée par celui-ci.

Elle est ouverte sur les périodes de vacances à l'exception de Noël et du mois d'Août avec une amplitude horaire de 11h30 (7h00 / 18h30).

Le SIVOS dispose de deux sites agréés par la DDCS, en fonction des besoins et du nombre d'enfants accueillis. Le site principal se trouve sur la commune de Tournedos-Bois-Hubert et le second sur celle de Graveron-Sémerville (salle des fêtes). Il est associé au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de l'Eure.

Au-delà de cette structure, existe sur la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :

- un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le Neubourg, sous forme associatif « Les P'tits Loups ». Il peut accueillir 110 enfants. Cette structure constitue aujourd'hui un atout indéniable pour répondre à la demande du mercredi y compris pour les communes environnantes. Il est associé au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de l'Eure.

- un Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui fonctionne principalement sur certaines petites vacances et le mois de juillet, sous l'égide du Foyer Rural de Canappeville .Il peut accueillir une trentaine d'enfants. Cette structure rencontre des fluctuations importantes en de fréquentation.

- des solutions existent également hors du territoire communautaire (Amfreville-la-Campagne, Evreux, etc...).

Un certain nombre de familles sont donc conduites à recourir à des ALSH hors territoire, en particulier sur Evreux.

III.V LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Sur le territoire du SIVOS GTT, le patrimoine immobilier n'a pas été un frein dans la mise en place de réforme des rythmes scolaire. En effet, il apparaît plutôt bien doté :

- Tournedos-Bois-Hubert :
 - ALSH : salle de garderie, cantine, cour
 - Ecole : salle de motricité, dortoir (et salles de classes éventuellement)
 - Salle des fêtes
 - Cour de l'école
 - Terrain de sport communal

Il est important de rappeler que l'ALSH est à proximité de l'école.

- Graveron-Sémerville :
 - Ecole : salle de classe, cour
 - Salle des fêtes (à proximité de l'école et agréée DDCS en ALSH avec possibilité d'accueil en restauration collective)
 - Terrain de sport communal
- Le Tilleul-Lambert :
 - Ecole : salle de classe, salle pédagogique, cour
 - Terrain multisports communal

IV. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

La CAF de l'Eure est déjà partenaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Communauté de Communes, l'association « Les P'tits Loups » ALSH du Neubourg et l'ALSH du Sivos GTT.

Elle a également agréé l'association « Le Kiosque d'Ateliers » basé à Quittebeuf comme Espace de Vie Sociale.

La CAF accompagne les démarches des collectivités ou associations qui le souhaitent dans leurs projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Elle sera associée en particulier à la réflexion au niveau communautaire sur les ALSH.

Le Conseil Départemental de l'Eure

Le Conseil Départemental de l'Eure est un interlocuteur déterminant pour la mise en place des circuits de transports scolaires, en accord avec la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

Par ailleurs, le volet « culture » étant privilégié dans le présent PEDT, un rapprochement avec la Bibliothèque Départementale de Prêt pourrait être engagé, notamment en terme de conseils.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie

Dans la continuité de l'action engagée à travers le CLEAC notamment, il est souhaitable de continuer la collaboration dans le cadre du volet « culture ».

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Là aussi le partenariat a déjà une histoire avec la Communauté de Communes et le Lycée Agricole du Neubourg notamment à travers le CLEAC, la présence de la ferme du lycée est aussi un plus en matière d'animations.

Par ailleurs, le volet « développement durable » peut aussi être un terrain de collaboration, par exemple en termes d'alimentation.

La MSA

La MSA est signataire du Contrat Enfance Jeunesse du Pays du Neubourg. Dans ce cadre, elle sera associée à la démarche engagée à travers le PEDT.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

L'appui et les conseils de la Direction de la Cohésion Sociale, notamment du « Pôle Jeunesse, Sports, vie associative », sont nécessaires en matière de formation des

personnels et des animateurs, mais aussi pour les organisateurs qui s'y engagent, en matière de réglementation, pour la mise en place d' ALSH déclarés.

V. LES ENJEUX DU PEDT

La mise en place d'un Projet de Territoire peut être considérée, à l'échelle du territoire, comme une véritable opportunité pour répondre de façon « pro-active » à un certain nombre de problématiques qui ont été identifiées de façon suffisamment nette pour justifier la mise en place d'actions volontaristes pour tenter de les atténuer, pour les générations aujourd'hui en âge scolaire et demain des citoyens sur le marché du travail.

Deux problématiques majeures se posent sur le territoire communautaire comprenant également le territoire du SIVOS GGT :

- le niveau scolaire,
- l'isolement.

«La Haute-Normandie se distingue de longue date par des résultats scolaires inférieurs à la moyenne nationale.

.....

Ces indicateurs de réussite scolaire moins favorables se traduisent par une insertion des jeunes plus difficile.

.....

Le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme ni qualification est encore important : environ 15% des jeunes n'ont aucun diplôme et 6% n'ont que le brevet des collèges. Entre 18 et 25 ans, environ un jeune sur 5 est à l'écart d'un dispositif de formation ou de l'emploi. En Haute Normandie, pour certaines générations, l'absence de diplôme n'a pas été trop fortement préjudiciable en matière d'accès à l'emploi. Même si le diplôme est aujourd'hui un atout incontestable, ces possibilités, même restreintes, existent toujours. Cependant, face aux nombreuses mutations de l'économie, il est peu probable que les jeunes aient des trajectoires professionnelles aussi linéaires que leurs parents et les moins diplômés pourraient ne pas être suffisamment armés pour faire face aux changements à venir »

(Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'exclusion sociale Haute Normandie - Diagnostic Statistiques INSEE - novembre 2013)

Cette analyse qui concerne l'ensemble de la Région peut s'appliquer en tous points sur le territoire du Pays du Neubourg.

Plusieurs indicateurs locaux viennent corroborer ce tableau :

- des projets d'école, majoritairement fortement axés sur la hausse de niveau des acquis de base en matière d'apprentissage,
- une forte déperdition d'élèves entre le collège et le lycée, alors même que les élèves qui poursuivent ont de bons résultats,
- les observations menées par les animateurs du Pôle Animation Jeunesse, notamment sur le phénomène de décrochage scolaire,
- les statistiques des observatoires de l'emploi, que ce soient la Maison de l'Emploi d'Evreux ou le Pôle emploi, tous relèvent le taux important de jeunes en recherche longue voire inaboutie d'emploi, avec des risques de désocialisation.

Cette problématique rejoint donc le deuxième handicap du territoire qui se définit comme un des facteurs multiples d'isolement :

- la quasi-absence d'équipements culturels structurants, hors le Neubourg,
- et de fait, des frais et des durées de transport importants pour un certain nombre de collectivités,
- des communes de petite taille et éparpillées,
- un habitat pavillonnaire très « individuel » qui ne facilite pas les relations de voisinage entre enfants,
- des lieux de rencontres se limitant à la rue (dangereuse ?), à la salle des fêtes ou salle polyvalente quand elle existe.
- un dynamisme démographique qui va de pair avec des mouvements entrée/sortie relativement importants et l'arrivée de « rurbains » sans attaches locales.

VI. LES ORIENTATIONS

Au vu de ce diagnostic du territoire en matière d'offres et de possibilités d'animation en direction des enfants, en particulier des 3-12 ans, et dans la continuité du Projet Educatif Local déjà existant, la stratégie portera sur deux axes principaux :

- proposer une offre, notamment au niveau des TAP, de qualité dans les domaines culturels, des nouvelles technologies, de l'environnement, de la citoyenneté,
- tendre à assurer des propositions de même niveau tant en matière de temps péri-éducatifs, péri ou extrascolaires sur l'ensemble du territoire du SIVOS.

Les domaines auxquels il sera porté une attention particulière seront donc prioritairement :

- **la culture, au sens large du terme, et notamment** :
 - toutes les animations favorisant la pratique de l'écrit, du texte, de l'enrichissement du vocabulaire sous quelque forme que ce soit, en s'appuyant sur les bibliothèques identifiées, la pratique théâtrale y compris les techniques d'improvisation, les jeux les langues étrangères,
 - l'apprentissage et la pratique des nouvelles technologies, y compris la maîtrise de l'usage des réseaux sociaux (en attente d'un débit suffisant),
 - la musique, la danse, l'expression corporelle, etc...
 - **le développement durable, toujours au sens large** :
 - les animations de sensibilisation à l'environnement : gestion des déchets, pratiques de jardinage, découverte du milieu rural, ateliers de réemploi ou de détournement d'objets, etc...
 - les animations autour du « bien vivre » : l'alimentation, la pratique du sport, les activités manuelles, etc...
- Le vivre ensemble :**
- jeux coopératifs de table ou sportifs,
 - défirecyclum
 - etc.

La mise en œuvre de ces orientations demande :

- un véritable travail de partenariat avec les enseignants afin de définir le périmètre de compétences de chaque partie et leur complémentarité,
- d'être à l'écoute des parents, mais aussi des enfants sur leurs souhaits et leurs interrogations
- de s'appuyer en priorité sur les ressources du territoire comme les associations ou le personnel territorial

VII. LES OBJECTIFS ET LEUR EVALUATION

Plusieurs outils seront utilisés afin d'évaluer les objectifs de ce PEDT de 2^{ème} génération ::

- la mise en place d'un observatoire sur les services péri-éducatifs, périscolaires et extra-scolaires auprès de l'ensemble des écoles du territoire,
- un compte rendu annuel de la mise en place du plan de formation à destination des agents territoriaux concernés avec notamment le suivi des diplômes obtenus, en particulier le BAFA,
- une analyse annuelle des créations d'emploi liées aux Projet Educatif de Territoire,
- un suivi des fréquentations par les enfants de ces services, tant en nombre, qu'en assiduité,
- enfin une enquête de satisfaction sera réalisée annuellement auprès de toutes les familles concernées.

Ceci donnera lieu à un rapport annuel qui sera présenté au Groupe de Pilotage, au Conseil Communautaire, à chaque instance communale ou syndicale concernées.

VII. LA GOUVERNANCE

Comme nous l'avons vu précédemment le caractère communautaire du PEDT, rendu légitime par l'existence d'un Projet Educatif Local mais dans un contexte où les communes et SIVOS gardent la maîtrise des domaines scolaires et périscolaires, est, de ce fait particulier dans son mode de fonctionnement et de prises de décisions.

Il convient donc d'en prendre acte et que le mode de gouvernance mis en place en tienne compte.

VII.I LE COMITE TECHNIQUE

Groupe resserré, il assure la maîtrise et coordonne toute la démarche, avec l'appui du chef de projet communautaire, en l'occurrence le Directeur des Services à la Population (DSSP) .

- Composition :

- la Vice-Présidente chargée du Soutien à la Vie Locale,
- son adjointe,
- le Vice-Président Enfance Jeunesse,
- la Directrice Générale des Services.

VIII.II LE COMITE DE PILOTAGE

- La Vice-Présidente chargée du Soutien à la Vie Locale,
- La Présidente de SIVOS ou son représentant,
- un représentant de Parents d'Élèves,
- un représentant des Enseignants,
- la Directrice Générale des Services,
- la Directrice des Services à la Population,
- le Responsable du Pôle Animation Jeunesse,
- un représentant de l'ALSH
- le Directeur Départemental de l'Education Nationale ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Affaires Culturelles ou son représentant,
- le DRAAF ou son représentant,
- le Directeur de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- la Caisse d'Allocations Familiales.

VIII.III LES GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail pourront être mis en place à la demande des partenaires.